WF PATRIMOINE

Rapport de gestion 2022

Forme juridique : OPCVM de droit français.

L'objectif de gestion

WF PATRIMOINE a pour objectif d'atteindre sur un horizon de placement de 24 mois, un rendement supérieur à l'indice ESTER capitalisé +1%, en prenant des risques limités et en participant à l'évolution des marchés de taux et d'actions.

L'objectif de gestion de l'OPCVM est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'objectif est la construction d'un portefeuille ESG de qualité.

L'objectif extra-financier est conforme aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence

La gestion de l'OPC n'est pas indicielle, la politique de gestion dépend de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés. Toutefois la référence à l'indice ESTER capitalisé peut constituer un élément d'appréciation a posteriori de la performance de l'OPC.

L'indice ESTER repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Il est calculé selon une moyenne, pondérée par les volumes, du taux des transactions pratiqué par les banques de la zone euro. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles sur le site internet www.europa.eu. L'administrateur de l'indice ESTER est la BCE (Banque Centrale Européenne). Cet administrateur bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

L'ESTER capitalisé intègre en complément l'impact du réinvestissement des intérêts selon la méthode OIS (Overnight Interest rate swap) qui consiste à capitaliser l'ESTER les jours ouvrés et de façon linéaire les autres jours.

À tout moment, la composition de l'OPC peut ne pas refléter celle de cet indice et la performance de l'OPC peut s'écarter de cet indicateur.

La société de gestion a mis en œuvre un plan d'action en cas de modification substantielle et/ou cessation de l'indice de référence.

Stratégie d'investissement

WF PATRIMOINE met en œuvre une stratégie d'investissement reposant sur une analyse fondamentale et une gestion discrétionnaire.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs est réalisée par l'équipe de gestion en fonction des anticipations et des perspectives qu'elle accorde aux différents marchés (actions, taux, crédit) en liaison avec l'évolution des données économiques au niveau mondial.

Les investissements dans les titres d'Etats dépendent des analyses macroéconomiques, de la situation de chaque pays concernant les politiques budgétaires et monétaires, de l'évolution de la croissance, de l'inflation ou encore de l'emploi.

Le choix des investissements actions et obligations émis par les sociétés repose sur les analyses financières menées par l'équipe de gestion, tant sur la stratégie de l'entreprise et son positionnement concurrentiel, que sur ses résultats financiers et sa valeur d'entreprise.

Approche ESG mise en œuvre par l'OPCVM

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, WF PATRIMOINE promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Par le biais de cette approche extra-financière, l'équipe de gestion intègre les principales incidences négatives ainsi que les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La stratégie d'investissement prend en compte, de manière globale, les trois critères ESG (Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance d'entreprise), tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'ESG permet d'identifier des risques et des opportunités, que l'analyse financière seule ne peut évaluer, dans les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ces critères extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec notre philosophie d'investissement. Cette approche s'inscrit pleinement dans notre processus d'investissement fondé principalement sur une stratégie d'analyse fondamentale approfondie des actions et des obligations en portefeuille.

L'allocation entre les différentes classes d'actifs est réalisée par l'équipe de gestion en fonction des anticipations et des perspectives qu'elle accorde aux différents marchés (actions, taux, crédit) en liaison avec l'évolution des données économiques au niveau mondial.

Les investissements dans les titres d'Etats dépendent des analyses macroéconomiques, de la situation de chaque pays concernant les politiques budgétaires et monétaires, de l'évolution de la croissance, de l'inflation ou encore de l'emploi.

Le choix des investissements actions et obligations émis par les sociétés repose sur les analyses financières menées par l'équipe de gestion, tant sur la stratégie de l'entreprise et son positionnement concurrentiel, que sur ses résultats financiers et sa valeur d'entreprise.

Le portefeuille de l'OPC comprendra entre 50% et 100% de son actif net d'obligations à taux fixe, de titres de créances négociables, de bons du trésor, d'obligations à taux variables ou indexées sur l'inflation, de catégorie « Investment Grade », c'est-à-dire une notation au moins égale à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente dans une autre agence de notation.

Le fonds pourra être investi sur l'ensemble des catégories d'obligations, du secteur public ou du secteur privé, émises dans des pays de l'OCDE, sans contrainte de duration et selon les opportunités de marché. La sensibilité du portefeuille obligataire peut varier de -3 à 7.

Profil de risque

Risque de perte en capital

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de taux

Les instruments de taux représentent entre 50% et 100% de l'actif du fonds. Il est donc à tout moment exposé au risque de taux, la sensibilité aux taux d'intérêt pouvant varier en fonction des titres à taux fixe détenus et entraîner une baisse de sa valeur liquidative (en cas de hausse des taux).

Risque de crédit

Le portefeuille est exposé au risque de défaut ou d'évolutions des signatures des émetteurs détenus. Une dégradation de ces signatures pourrait provoquer une baisse des cours des titres détenus en portefeuille et ainsi une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque actions

L'actif du fonds est exposé aux marchés actions pour une part comprise entre 0 et 30%. Le risque action est matérialisé par le risque de perte en capital induit par la baisse du cours des actions détenues en portefeuille.

Risque de change

WF PATRIMOINE est exposé à un risque de change à concurrence des investissements libellés dans une devise différente de celle de comptabilisation du fonds, soit 100% de l'actif. La baisse des devises de cotation des instruments financiers dans lesquels l'OPC investit, par rapport à sa devise de référence, l'euro, peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés selon plusieurs critères : évolution de la conjoncture, analyse fondamentale des instruments financiers et des émetteurs, appréciation du niveau des taux d'intérêts, ... Il existe donc un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les secteurs les plus performants.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers, les acquisitions et cessions temporaires de titres et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

Risque de durabilité

Le risque de de durabilité désigne un événement relatif à l'environnement, le social ou à la gouvernance (ESG) qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel significatif sur la valeur des investissements réalisés par le fonds. Les risques de durabilité peuvent représenter un risque en soi ou avoir un impact, parfois significatif, sur d'autres risques, tels que (mais sans s'y limiter) les risques de marché, les risques opérationnels, les risques de liquidité ou les risques de contrepartie. L'évaluation des risques de durabilité est complexe et peut être fondée sur des données ESG difficiles à obtenir, incomplètes, estimées, périmées et/ou autrement sensiblement inexactes. Même lorsqu'elles sont identifiées, il n'y a aucune garantie que ces données seront correctement évaluées.

Les risques de durabilité sont liés, mais sans s'y limiter, aux événements liés au climat résultant du changement climatique (ou risques physiques) ou à la réaction de la société au changement climatique (ou risques de transition), qui peuvent entraîner des pertes imprévues pouvant ainsi affecter les investissements et la situation financière du fonds. Des événements sociaux ou des lacunes de gouvernance peuvent également se traduire par des risques de durabilité.

Risque opérationnel

Il existe un risque de défaillance ou d'erreur des différents acteurs impliqués lié aux opérations sur titres. Ce risque intervient uniquement dans le cadre des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres.

> Risque juridique

Il existe un risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties, lié notamment aux techniques efficaces de gestion de portefeuille.

Politique d'investissement

✓ Environnement économique et boursier

Sur l'exercice 2022, WF PATRIMOINE affiche une performance de -7,1% pour la part P et -6,9% pour la part I. A titre d'information, l'indice de référence, l'ESTER capitalisé, affiche une performance de 0,0% sur la même période.

En octobre dernier nous avions qualifié - avec un peu d'avance — l'année 2022 « d'annus horribilis ». Après trois premiers trimestres de baisse, le quatrième trimestre laisse envisager une forme de stabilisation. Il n'en demeure pas moins que les marchés ont corrigé une grande partie des excès du passé sous l'effet du durcissement des politiques monétaires. Il faut en effet remonter à 2008 et la crise des « subprimes » pour voir une correction d'une telle ampleur sur les marchés actions, en particulier pour le S&P 500 en baisse de -18% sur l'année. Le Nasdaq a, pour sa part, baissé de -32,5% et l'Eurostoxx50 de « seulement » -8,6%. Mais c'est certainement le marché obligataire qui paye le plus lourd tribut avec un choc d'une violence inédite pour cette classe d'actifs, à l'image de la performance

des emprunts d'Etats de la zone euro, en baisse de -18,4% sur la période. Les matières premières industrielles ne sont pas en reste, en particulier sur le dernier trimestre à mesure que l'assombrissement des perspectives de croissance économique se confirmaient (-22,6% pour l'indice Bloomberg Métaux Industriels sur le 4ème trimestre). Le dollar garde son statut protecteur et affiche une hausse de +6% sur l'année face à l'euro, en dépit de sa correction de -10% sur le dernier trimestre.

Après des mois de déni, le brutal réveil des banques centrales, contraintes de réagir dans un contexte d'accélération de l'inflation (remontée sur des plus hauts de 40 ans sur fond de guerre en Ukraine) commence à porter ses fruits. Les premiers signes de décélération de l'inflation se confirment de part et d'autre de l'atlantique avec +7,1% contre +9,1 % au plus haut pour les Etats-Unis et +10,1% contre +10,6 % au plus haut pour la Zone Euro principalement soutenus par une baisse de la composante énergétique. Les signes de ralentissement économiques sont palpables au niveau de la consommation ainsi que dans le domaine manufacturier, avec un secteur immobilier qui commence à vaciller dans la plupart des pays.

Il n'en aura pas fallu plus à la Banque Centrale Américaine (FED) pour ralentir le pas de sa dernière hausse de taux à 50 points de base contre 75 précédemment amenant ainsi ses taux directeurs à 4.50%. La BCE, très en retard, a confirmé une nouvelle hausse de 50 points de base à 2,0% seulement, laissant imaginer des perspectives de hausses de taux à venir plus marquées et donc un contexte plus favorable à l'euro

La partie contre l'inflation ne semble pas pour autant encore gagnée tant les tensions restent fortes dans certains domaines clefs comme le chômage qui reste sur des niveaux bas ou encore du fait d'un contexte géopolitique toujours tendu (Russie, Chine, OPEP, Covid).

Dans un tel environnement, les stratégistes corrigent drastiquement leurs anticipations de croissance pour 2023, avec un consensus s'établissant en forte baisse à +0,3% pour les Etats-Unis et -0,10% pour la zone Euro.

Nous retrouvons des opportunités d'investissement intéressantes à moyen terme sur de nombreuses classes d'actifs, tout en restant prudent dans la mise en œuvre des renforcements. Plus que jamais, nous accordons beaucoup d'importance à la visibilité sur la croissance à long terme, indépendamment des risques de perturbation à court terme. Nous privilégions le secteur de la santé, mais aussi la technologie ou des valeurs de croissance plus classiques. Dans un contexte où la nécessité d'une transition écologique et sociale est de plus en plus évidente, nous nous attachons également à sélectionner des entreprises compatibles avec ces changements.

✓ Commentaire de gestion

Nous avons en janvier entré en portefeuille la société américaine PTC, spécialisée dans le développement de logiciels d'ingénierie. Le potentiel de croissance du groupe nous semble en effet important à long terme et non reflété dans la valorisation.

En février, nous avons cédé Vifor qui faisait l'objet d'une offre d'achat de l'australien CSL. En mars, nous avons pris nos bénéfices également sur UnitedHealth qui a parfaitement joué son rôle défensif dans la période mouvementée.

Nous avons pris nos bénéfices sur les obligations indexées inflation.

Nous avons profité de la correction de la valorisation de ASML, leader mondial des équipementiers dans l'industrie des semiconducteurs et disposant d'un monopole sur la technologie EUV pour initier une ligne.

Nous avons intégré Michelin au portefeuille suite à la baisse de plus de 35% entre mi-janvier et début mars du leader mondial de la fabrication et de la commercialisation de pneus (l'une des baisses les plus rapides et importantes au cours des 10 dernières années).

Fin mars, nous avons de nouveau allégé les actions, en réduisant notamment nos positions en Hermès, Cap Gemini, Air Liquide l'Oréal, Eiffage, ELIS. Nous avons également profité de l'engouement sur Thales

pour sortir notre position. Nous avons également cédé notre ligne de Akka profitant de l'offre d'achat du leader des ressources humaines Adecco et pris nos bénéfices sur ADP.

Nous avons parallèlement prix nos bénéfices sur les actions émergentes d'Amérique latine.

En mai nous avons également augmenté légèrement la couverture par le biais de futur.

En juin nous avons progressivement augmenté l'exposition aux obligations profitant de la forte envolée des taux sur la période. Nous sommes également revenus sur le haut rendement européen.

Sur le semestre l'exposition du fonds est restée mesurée. De 19.3% début janvier, elle a été relevée jusqu'à 23% courant mars avant d'être ramenée à +15,3% à fin juin dans une optique plus prudente.

Au second semestre, nous avons soldé notre position sur Orpéa et avons apporté notre titres Citrix à l'opération de rachat à 104\$ par action. Enfin, nous avons pris nos bénéfices sur Monster Beverage qui avait atteint notre objectif de cours.

La poche obligataire a vu plusieurs lignes entrer portefeuille à l'instar de valeurs bancaires systémiques comme Goldman Sachs, Société Générale ou encore BNP mais aussi du groupe Seb spécialisé dans le petit électroménager.

L'exposition aux actions a été légèrement relevée jusqu'à 16,4% mi-octobre avant d'être progressivement réduite jusqu'à 13,5% au 30 décembre 2022. Cet ajustement a notamment été réalisé via la prise de positions courtes sur des futures ainsi que l'achat d'option *Put* sur l'Eurostoxx50.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Application de l'article 14 du règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR) publié le 23 décembre 2015. La SGP explicite dans les prospectus des OPC qu'elle gère l'utilisation éventuelle des opérations de financement sur titres.

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (ESG)

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, WF PATRIMOINE promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Par le biais de cette approche extra-financière, l'équipe de gestion intègre les principales incidences négatives ainsi que les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement.

La stratégie d'investissement prend en compte, de manière globale, les trois critères ESG (Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance d'entreprise), tels que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'homme, et la politique en matière éthique. L'ESG permet d'identifier des risques et des opportunités, que l'analyse financière seule ne peut évaluer, dans les domaines Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Ces critères extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec notre philosophie d'investissement. Cette approche s'inscrit pleinement dans notre processus d'investissement fondé principalement sur une stratégie d'analyse fondamentale approfondie des actions et des obligations en portefeuille.

Notre méthodologie s'articule en trois temps et concerne au minimum 90% de l'actif net du portefeuille : une première partie quantitative de recherche et de traitement de l'information, une seconde qualitative avec la formalisation de la notation ESG et une troisième relative à l'intégration de cette note dans le processus de valorisation. Le taux de couverture ESG repose sur l'actif net du portefeuille à l'exclusion des liquidités ainsi que des obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics.

Dans le cadre de l'approche quantitative, un certain nombre d'indicateurs ont été construits sur chacun des volets E, S et G. Ces indicateurs peuvent faire l'objet de changement. Ils ne sont pas tous disponibles pour chaque valeur et apportent une première indication quantitative sur le caractère ESG de la valeur.

Dans le cadre de l'approche qualitative, nous évaluons sur chacun des trois volets E, S et G l'implication de la société. Nous reprenons dans l'approche qualitative les résultats de l'étude quantitative afin de déterminer une note sur chaque volet E, S et G. Cette étude est sanctionnée par une notation finale ESG allant de 0 (0 information, 0 implication) à 10 (Best-in-class). La note ESG est le résultat équipondéré des notes E, S et G. La prise en compte des éventuelles controverses vient en diminuer la note de la valeur sur chacun des volets E, S, G.

La note ESG obtenue dans le cadre de notre approche qualitative vient directement impacter le coût du capital pris en compte dans notre modèle de valorisation DCF (discounted cash flows ou flux de trésorerie actualisés). Nous pouvons ainsi quantifier l'incidence des risques de durabilité sur l'objectif de cours de la valeur étudiée. Nous rappelons cependant que l'objectif de cours final retenu pour la valeur intègre plusieurs méthodes de valorisation dont notre modèle DCF.

L'objectif est de construire un portefeuille ESG présentant des caractéristiques ESG de qualité. A cet effet, plusieurs critères de sélection sont appliqués à l'OPC dans l'objectif de réduire l'univers investissable :

- (i) une politique d'exclusion concernant les activités présentant des risques de durabilités importants. Sont ainsi exclues automatiquement toutes actions ou obligations pour lesquelles l'émetteur est engagé pour plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs suivants : le charbon, les énergies fossiles (pétrole et gaz), la production, le stockage, et la commercialisation de mines antipersonnel et de bombes à sous-minutions ainsi que les industries du tabac, de la pornographie et des jeux d'argent et de hasard. Ces secteurs ne pourront par ailleurs représenter, par transparisation des ETF et OPC, plus de 5% de l'actif net du portefeuille.
- (ii). La notation globale du portefeuille doit être supérieure ou égale à 5 et la note minimale par valeur est de 3 sur 10. Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Au regard de notre politique d'exclusion sectorielle ainsi que celle induite par notre méthodologie propriétaire de notation ESG, nous estimons exclure à minima 20% des émetteurs de notre univers d'investissement.

Pour une information plus détaillée sur la politique d'exclusion ou sur la méthodologie de la notation extra-financière mise en œuvre, l'investisseur est invité à se référer au site internet : www.wormsergestion.com.

Informations relatives au Règlement Taxonomie (UE) 2020/852

WF PATRIMOINE peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental mais ne dispose cependant pas d'objectif ciblé en matière d'alignement à la Taxonomie européenne. Ce produit a un minimum d'investissements alignés à la taxonomie de 0%.

Selon l'article 6 dudit Règlement, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les informations devant être mises à disposition par la Société auprès de l'investisseur au titre du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR ») figurent en Annexe 2 du présent prospectus.

Les résultats sont visibles dans l'« annexe extra-financière ».

Changements substantiels intervenus au cours de la période :

Prise en compte de la règlementation SFDR.

Décimalisation des parts (2 décimales).

Création de parts avec barèmes de frais différents :

Part S (FR001400EKE2)

Réservée aux salariés de Wormser Frères Gestion et de la Banque Wormser ainsi que pour les mandats de Wormser Frères Gestion et le compte propre de Banque Wormser Frères.

Part P2 (FR001400EKG7)

Pour tous souscripteurs.

Part RE (FR001400EKF9)

Pour tous souscripteurs avec un minimum de souscription de 1 part.

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution et la recherche a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible à l'adresse suivante : www.banquewormser.com.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Effet de levier :

Au 31 décembre 2022, WF Patrimoine détient un effet de levier s'élevant à

- 1 218 747,43 EUR soit 3,09% de l'actif net selon la méthode brute
- 1 218 747,43 EUR soit 3,09% de l'actif net selon la méthode de l'engagement

Politique de rémunération :

Etant en dessous des seuils la société de gestion met en place une politique de rémunération appliquant le principe de proportionnalité compte tenu du (i) niveau des actifs gérés. La structure de rémunération du personnel de Wormser Frères Gestion est identique pour tous.

Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- L'épargne salariale

1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au montant de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié. Elle est éventuellement réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors éventuellement faire l'objet d'une augmentation.

L'assiette des rémunérations fixes du personnel du groupe Banque Wormser Frères ne doit pas dépasser 30% des fonds propres de la banque.

2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. L'attribution de cette rémunération est discrétionnaire et sera déterminée à partir des performances (qualitatives et quantitatives du salarié, des résultats de la société de gestion Wormser Frères Gestion et de la Banque Wormser Frères) sachant que le montant total des primes est au maximum égal à 30% du résultat net avant impôt, qu'aucune prime discrétionnaire ne peut être supérieure à un an de salaire fixe brut.

Une évaluation est formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- d'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année
- d'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer éventuellement une rémunération variable.

2.1. Evaluation de la performance :

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par le président de la société de gestion en fonction de la stratégie de l'entreprise. A des objectifs quantitatifs (performance sur 1 an et 3 ans pour les gérants des OPC et mandats par rapport à leur indicateur de référence) s'ajoutent des objectifs qualitatifs qui permettent d'intégrer des notions telles que la prise de risque, la prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, la satisfaction du client, le respect des process internes, le travail en équipe, ...

Les rémunérations variables des collaborateurs analystes gérants (intervenants dans le processus d'investissement) prend en compte l'intégration des notations ESG et Impact et l'intégration des risques de durabilité. Ces critères sont totalement intégrés dans notre processus d'investissement aussi l'analyste devra pour tout nouveau cas d'investissement produire une notation ESG & Impact intégrant les risques de durabilités. Les gérants prennent en compte également dans les propositions de construction de portefeuille les notions ESG & Impact en intégrant les risques de durabilité au niveau global du portefeuille.

Les rémunérations variables des collaborateurs occupant les fonctions en contrôle des risques sont fixées indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations.

Bien évidemment et conformément aux règles professionnelles, il ne sera pas tenu compte des commissions de mouvements générées par le gérant dans le calcul de sa rémunération variable et ce, afin d'éviter toute incitation à une rotation abusive des portefeuilles.

2.2. Calcul et attribution de la rémunération variable :

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par la Direction de la Banque Wormser Frères, actionnaire à 100% de la société Wormser Frères Gestion. Son montant est proposé par le président de Wormser Frères Gestion, en fonction des résultats de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion.

La direction des ressources humaines de la Banque Wormser Frères contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par le président de la société de gestion. Elle s'assure de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications aux propositions du président de la société de gestion.

2.3. Versement de la rémunération variable :

La rémunération variable au titre d'une année N est généralement versée lors du premier semestre de l'année N+1.

3. L'épargne salariale :

Tout salarié, en contrat indéterminée ou en contrat à durée déterminée ayant au moins 3 mois d'ancienneté, peuvent bénéficier du dispositif d'épargne salariale mis en place par la banque Wormser Frères et la société de gestion Wormser Frères Gestion au travers d'un Plan d'Epargne Inter-Entreprises.

Les conditions d'abondement du plan sont déterminées chaque année par la Banque Wormser Frères et Wormser Frères Gestion qui en informera les salariés par mail avant la date limite de réception de la souscription par le gestionnaire du plan.

Les modalités de versement, les conditions d'abondement et la date d'échéance seront rappelés par la direction des ressources humaines de la Banque Wormser Frères environ un mois avant la date limite de réception de la souscription par le gestionnaire du plan.

La souscription à ce plan d'épargne salarial est au choix du salarié.

<u>Un 4^{ème} niveau de rémunération, l'intéressement</u>:

La formule de l'intéressement est assise sur le résultat net consolidé avant impôts des sociétés Banque d'Escompte et Wormser Frères Gestion. En fonction de l'atteinte de résultats, deux pourcentages sont appliqués 5% dès la première trance et 10% au-delà de la seconde tranche. Afin de répondre à notre second objectif d'équité, les modalités de répartition de l'intéressement ont été définies ainsi :

La Tranche 1 est répartie proportionnellement à la durée de présence de chaque bénéficiaire au cours de l'exercice de calcul. Ainsi, chaque salarié à plein temps et présent toute l'année touchera le même montant de prime d'intéressement, peu importe le montant de sa rémunération. Les autres salariés auront une prime d'intéressement au prorata de leur temps de présence.

La Tranche 2 est répartie proportionnellement au salaire versé à chaque bénéficiaire au cours de l'exercice de calcul. Pour atténuer la hiérarchie des rémunérations, le salaire est toutefois retenu dans la limite d'un plafond de 100.000 € bruts annuels.

Pour le calcul de la Tranche 2, les salaires retenus sont les rémunérations brutes (les montants fixes, le bonus, les primes, le variable, etc...) effectivement perçues par les bénéficiaires au cours de l'exercice de calcul, servant de base à l'assiette des cotisations sociales telle que définie par l'article L.242-1 du Code de la sécurité sociale.

<u>Rémunération</u>

Le montant total des rémunérations pour l'exercice est de 522 053,19 euros, dont 429 356.32 euros de rémunérations fixes et 86 130.87 euros de rémunérations variables (3 bénéficiaires) et une primes exceptionnelle liée à l'activité de 6 566 euros (2 bénéficiaires). Le nombre de bénéficiaires a été de neuf personnes. Le président de la société de gestion est rémunéré par la Banque Wormser Frères.



Par « investissement durable », on entend investissement dans une activité économique qui contribue un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La « taxinomie de l'UE » est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement comprend pas de liste activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Annexe IV

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objection Oui	ctif d'investissement durable ? Non
Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental:%	X Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables
dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	ayant un objectif social
Il a réalisé un minimum d'investissements durables ayant un objectif social:%	Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Conformément aux dispositions de l'article 8 du Règlement SFDR, ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales telles que l'empreinte environnementale, la diversité et l'égalité, les droits de l'Homme et la politique en matière d'éthique. Ces critères

Les « indicateurs de durabilité » évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

extra-financiers s'inscrivent dans une optique de long terme en cohérence avec la philosophie d'investissement de la Société et permettent d'identifier des risques et opportunités ESG que l'analyse financière seule ne peut évaluer.

Au regard de la Politique ESG et Politique sur la prise en compte des risques de durabilité (politique SFDR) de la Société, la méthodologie d'analyse ESG de la Société s'articule en trois parties : une première partie quantitative de recherche et de traitement de l'information, une seconde qualitative avec la formalisation de la notation ESG et enfin une troisième avec la prise en compte de cette notation sur la valorisation de l'entreprise. La notation finale est comprise entre 0 et 10 et suit une approche Best-in-class.

Dans ce contexte, le portefeuille suit une analyse ESG organisée en trois volets : l'environnement, le social et la gouvernance.

Sur le volet environnemental, les caractéristiques suivies sont l'intentionnalité de la société en matière environnementale, son impact sur l'environnement, ses risques de durabilité et son impact sur la biodiversité.

Sur le plan social, les caractéristiques suivies sont la diversité et l'égalité, la formation, la santé et la sécurité, les droits de l'homme, la politique fiscale et l'engagement social.

Enfin, sur le volet de la gouvernance, le portefeuille tient compte des politiques anti-corruption et en matière d'éthique, de la rémunération du CEO, de l'indépendance et de la diversité du conseil d'administration ainsi que des comités de contrôles.

Aucun indice de référence n'est associé à la démarche extra-financière de ce produit. L'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce portefeuille est uniquement régi par la politique d'analyse ESG propriétaire de la Société.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La politique ESG de la Société repose sur une analyse approfondie des trois volets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, intégrant respectivement un certain nombre de critères dédiés aussi bien à mesurer les principales incidences négatives (PAI) que les risques de durabilité. La liste exhaustive des critères est disponible en Annexe II du Prospectus de ce produit.

L'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales est mesurée par les critères susmentionnés et desquels en découle une notation ESG. La double approche quantitative puis qualitative de l'analyse de la Société permet alors pour chaque société du portefeuille d'être notée de 0 à 10 sur chacun des volets E, S et G, équipondérés dans la note finale.

La Société suit ces indicateurs de durabilité de façon hebdomadaire et lors de chaque opération de vente ou d'achat sur le portefeuille.

Performances des indicateurs de durabilité

	Critères	Indicateurs de durabilité	30/12/2022	31/12/2021	
	Note ESG	5,8/10	5,6/10		
Note	e Impact de la poche durab	7,7/10	NA		
	Intentionnalité en matière environnementale				
Environnement	Impact environnemental	Note E	5,8/10	5,5/10	
	Risques de durabilité				
	Biodiversité				
	Diversité et égalité				
	Formation				
	Santé et sécurité				
Social	Droits de l'homme	Note S	5,8/10	5,4/10	
	Politique fiscale				
	Engagement social				
	Politiques anti-corruption et en matière d'éthique				
Gouvernance	Rémunération du CEO	Note 6	5.7/10	5,2/10	
	Indépendance et diversité du conseil d'administration	Note G	5,7/10	3,2/10	
	Conseils et comités				

 Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

A travers une poche d'investissement durable, la Société a cherché à valoriser les entreprises qui généraient des impacts positifs et contribuaient aux solutions apportées aux défis environnementaux et sociaux auxquels nous faisons face tels que le réchauffement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et l'augmentation des inégalités. Dans ce contexte, la construction de cette poche s'est articulée autour de trois thématiques : Environnement, Innovation et Santé & Bien-Etre, répondant à des problématiques sociales ou environnementales (sous-thèmes) associés à des « objectifs de développement durable » (les « ODD ») publiés par les Nations Unies.

En parallèle, la Société a cherché à minimiser les externalités négatives qui pouvaient être générées par les investissements qu'elle réalisait pour le compte de l'OPC.

Pour plus d'informations sur la méthodologie d'analyse et de notation, veuillez vous référer à l'Annexe II du Prospectus de ce produit.

L'atteinte des objectifs environnementaux et sociaux promus par une partie du portefeuille est mesurée par le pourcentage de l'actif net dudit portefeuille associé à des valeurs durables et répondant aux objectifs environnementaux et sociaux définis par l'OPC. Il devait être à minima de 5% de l'actif net, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires. Au 30 décembre 2022, 14% de l'actif net était associé à des valeurs durables répondant aux objectifs environnementaux et sociaux présentés ci-dessous.

	Activités répondant aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies											
Environnement	ODD associés	CA moyen	Poids	Innovation	ODD associés	CA moyen	Poids	Santé & Bien-Etre	ODD associés	CA moyen	Poids	
Consommation responsable	12	30%	0,3%	Digitalisation pour une industrie durable	9	88%	0,87%	Alimentation durable	2	54%	0,8%	
Economie circulaire	6,12	0%	0,0%	Mobilité durable	11	0%	0,46%	Amélioration de la qualité de vie	9, 3	77%	2,5%	
Efficacité énergétique	7	32%	4,3%	Villes durables	11	0%	0,00%	Traitements médicaux et accès à la santé	3	48%	1,4%	
Gestion des ressources naturelles	6,9,12	0%	0,0%	Sécurité et prévention des risques	11,3	0%	0,00%					
				Progrès médical	3	97%	3,50%					

Il est important de noter que la Société pourra être amenée à suivre d'autres ODD que ceux visés-ci-dessus pendant la durée de vie du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?

La mesure du DNSH (« Do Not Significantly Harm » ou de l'absence de « *préjudice important* »), concernant les objectifs d'investissement durable de ce produit et autres objectifs environnementaux et sociaux, a été prise en compte tout au long du processus d'analyse.

Dans un premier temps, la Société a intégré les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité via :

- une analyse ESG au terme de laquelle la Société a éliminé de l'univers d'investissement de cette poche de 5% tout émetteur dont la note ESG, selon la méthodologie interne de la Société, était strictement inférieure à 5 sur 10,
- une exclusion automatique de toute société faisant l'objet de controverses de niveau 3 selon la méthodologie d'analyse ESG de la Société (e.g. controverses liées à des plaintes de harcèlement sexuel, chiffre d'affaires associé à des activités illégales, etc.),
- une analyse d'impact qui a tenu compte des impacts négatifs sur chacun des objectifs d'investissement durable mentionnés dans le tableau ci-dessus, étant précisé que la Société a pris le parti de maximiser la note d'impact à 5/10 pour tout émetteur dont les impacts négatifs dépassaient le seuil de 50%.
 - Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Comme indiqué ci-dessus, la Société a suivi au travers son analyse ESG un certain nombre d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et dont l'objectif était de mesurer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité du portefeuille. Conformément au Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 (le « Règlement Délégué SFDR »), ces critères devaient comprendre a minima les indicateurs de durabilité obligatoires mentionnés ci-dessous. Il est toutefois précisé que le Règlement Délégué SFDR offre une liste complémentaire d'indicateurs plus large, laquelle permet aux acteurs financiers de choisir certains indicateurs de durabilité additionnels à suivre. Un certain nombre de ces indicateurs complémentaires a été intégré au processus quantitatif d'analyse ESG. Dans le cas où la Société souhaiterait suivre de nouveaux indicateurs, le porteur de l'OPC serait informé, dans les prochaines informations périodiques, de la prise en considération de ces nouveaux indicateurs et de la manière dont la Société le fait.

En tout état de cause, les critères suivis par la Société ont permis la réalisation de la note ESG de chaque émetteur. Afin de s'assurer que les investissements durables de ce portefeuille n'ont pas nui aux objectifs d'investissements durables suivis par à minima 5% de l'actif net¹ du portefeuille, une note ESG minimale de 5 sur 10 a été requise pour ces actifs.

principale incidences négatives » correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur facteurs de les durabilité liés aux questions environnementales, de sociales et personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les

«

IN	INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES DANS LES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE									
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Elément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante				
Climat et autres indicateurs liés à l'environnement										
Emissions de gaz à effet de	1. Emissions de GES	Emissions de GES (scope 1)	404,2		/ / /					
serre		Emissions de GES (scope 2)	120,6	GES générées par l'OPC (en tonnes)						
		Emissions de GES (scope 3)	4 423,6		.					
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	126,1		GES générées par l'OPC (en tonnes/M€					

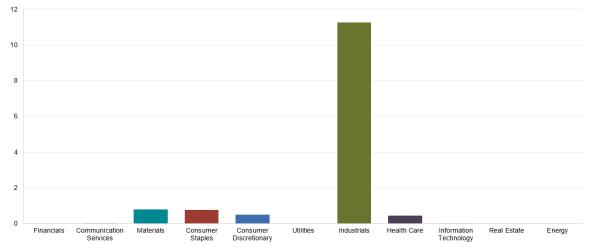
¹ Le calcul fait référence à l'actif net à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires.

				investi)	
				ilivestij	
	3. Intensité de GES des Sociétés du Portefeuille	Intensité de GES des Sociétés du Portefeuille	557,0	GES générées par l'OPC en moyenne pondérée (en tonnes/M€ de CA)	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0%	Exclusion sectorielle sur les énergies fossiles	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des Sociétés du Portefeuille qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	51,3%	Plus de 90% de ce chiffre provient de la consommation d'énergie issue de sources non renouvelables	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des Sociétés du Portefeuille, par secteur à fort impact climatique		Cf. graphique ci-dessous	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	NA	Données indisponibles	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des Sociétés du Portefeuille, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	87,6		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les Sociétés du	10 690,5		

Indicateurs liés	aux questions sociale	Portefeuille, par million d'euros investi, en moyenne pondérée es, de personnel, de resp de	pect des droits e corruption	de l'homme et	t de lutte contre la	corruption et les actes
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	NA		Données indisponibles	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	42,1%		Résultat biaisé par l'absence de donnée notamment sur les ETF et pour certaines obligations dont les émetteurs ne sont pas cotés.	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	19,0		Score compris entre 0 et 100 (score Trucost). La mauvaise note s'explique notamment par l'absence de reporting des sociétés qui sont alors sanctionnées par un 0.	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0,48		En moyenne, il y a 0,48 femmes pour 1 homme dans les organes de gouvernance	

	14. Exposition à des armes	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées.	0,5%		Il s'agit d'Airbus : nous estimons la part de son CA associée à des armes controversées inférieure à 5%.	
Indicateur d'inc	idences négatives lurabilité	AUX INVESTISSEMENTS Elément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	VERAINS OU SUPR Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	NA			
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	NA		Aucun investissement direct n'est réalisé auprès d'émetteurs souverains ou supranationaux dans ce portefeuille.	

Energy Consumption per High Impact Climate Sector (GWh)



Ce graphique met en exergue la répartition par secteurs industriels (GICS) de la consommation énergétique du portefeuille, en GWh/M€ de chiffre d'affaires. A noter que seule la consommation issue d'énergies non renouvelable est prise en considération et sous condition que le chiffres d'affaires de la société soit associé à l'un des 9 secteurs (code NACE) considérés comme des secteurs clés de la transition vers un économie bas carbone. Les secteurs de ce portefeuille ayant la plus forte intensité énergétique

sont l'industrie, la consommation de base et les matériaux. Le fort niveau de consommation énergétique sur le secteur « industrials » s'explique par la présence d'une obligation Ryanair au sein de l'OPC.

Indicateurs complémentaires

INE	DICATEURS APPLICA	BLES AUX INVESTISSEM	IENTS EFFECTU	JES DANS LES S	OCIÉTÉS DU POR	TEFEUILLE					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Elément de mesure	Incidences 2022	Incidences 2021	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante					
	Climat et autres indicateurs liés à l'environnement										
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements	535,1		En mètres cubes/M€ de chiffre d'affaires						
	8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau	NA		Taux de couverture trop faible pour être pertinent						
Indicateurs liés a	aux questions social	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	pect des droits e corruption	de l'homme e	t de lutte contre la	a corruption et les actes					
Questions sociales et de personnel	sociales et de d'accidents		NA		Taux de couverture trop faible pour être pertinent						
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte	0%								
	8. Ratio de rémunération excessif	Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée sur l'ensemble des salariés	101,62								
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations Unies contre la corruption	9%		Poids des sociétés ayant un score inférieur à 25/100 (score Trucost)						

La Société a également suivi la trajectoire de température du portefeuille, liée à l'Accord de Paris, son exposition à six risques physiques dont les stress hydriques, l'impact du coût carbone sur l'EBITDA des sociétés. Sur le plan social, la Société a suivi pour le portefeuille le pourcentage de femmes dirigeantes ainsi que le nombre moyen d'heures de formation par an et par employé.

Indicateurs Environnementaux

<u>Trajectoire 2°C – Accord de Paris</u>

	Alignement 2°C								
Année	Periode d'analyse	Trajectoire	Taux de couverture						
2022	2012-2030	2,8 °C	85%						
2021	2012-2025	3,17°C	76%						

Au 30 décembre 2022, la trajectoire estimée du portefeuille à horizon 2100 était de 2,8°C, soit un gain de 0,37°C par rapport à l'année dernière. Néanmoins, il est important de noter que la comparaison ne tient pas compte de l'évolution de la période d'analyse entre les deux années.

Risques physiques

Scénarios	Faible (< 2°C)			Modéré (2°C)			Elevé (> 4°C)		
Année	2020	2030	2050	2020	2030	2050	2020	2030	2050
2022	36	37	37	32	32	32	33	31	31
2021	11	10	10	10	10	10	11	10	10

Au 30 décembre 2022, le portefeuille était estimé comme étant faiblement exposé aux risques physiques, en moyenne pondérée, et compte tenu de la sensibilité de chacune des sociétés aux différents risques. Sur ce rapport, il n'est pas très pertinent de comparer ces données avec celles de 2021 du fait d'un changement méthodologique opéré par Trucost en cours d'année 2022.

Risques sur l'EBITDA

Sco	Scénarios		Faible		Modéré			Elevé		
Indicateurs	Année	2020	2030	2050	2020	2030	2050	2020	2030	2050
Réduction de la marge d'EBITDA (en points de	2022	0,00%	-0,02%	-0,04%	0,00%	-0,05%	-0,14%	-0,01%	-0,08%	-0,14%
pourcentage)	2021	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,01%	0,00%	0,00%	-0,01%
EBITDA at Risk > 10%	2022	0,00%	3,80%	3,80%	0,00%	3,80%	4,38%	0,00%	3,80%	4,38%
EDITOR at NISK > 10%	2021	0,00%	1,08%	1,08%	0,00%	1,08%	1,08%	0,00%	1,08%	1,08%

La réduction de la marge d'EBITDA ainsi que « l'EBITDA at risk » sont des indicateurs permettant de refléter les risques de durabilité pouvant peser sur le portefeuille. On constate en 2022 une nette hausse de ces risques par rapport à 2021 bien que la réduction de la marge d'EBITDA, en absolu, demeure faible. Néanmoins, sur un scénario de risque faible, 3,8% de l'OPC est exposé à une perte sur l'EBITDA supérieure à 10%, à horizon 2030. Sur un scénario de risque élevé et à horizon 2050, ce risque est présent pour 4,38% de l'actif net du portefeuille.

Indicateurs Sociaux

Année	2022	2021	Taux de couverture (2022)
Formation (nb heures)	9,14	8,41	56%
% femmes dirigeantes	32%	21%	88%

Sur l'année 2022, on note une amélioration des deux indicateurs sociaux suivis en complément des indicateurs sociaux présents dans le cadre du Règlement SFDR 2019/2088.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Afin de juger de l'alignement des investissements, réalisés par la Société pour le compte de l'OPC, sur les Principes de l'OCDE et des Nations Unies, la Société a suivi pour chaque émetteur une donnée qualitative (oui/non) relative à son engagement à respecter les droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ou à d'autres normes internationalement acceptées.

Droits de l'Homme		
Indicateur Engagements sur le respect des Droits de l'Homme		Taux de couverture
Portefeuille	66%	77%
Poche durable	85%	100%

Au 30 décembre 2022, 66% de l'actif net du portefeuille et 85% de la poche durable, était associé à des sociétés engagées à respecter les Principes de l'OCDE et des Nations Unies en matière de respect des Droits de l'Homme. Il est important de noter que la part des « non engagées » correspond en réalité à des sociétés n'ayant pas fournies de données à ce sujet.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier a tenu compte des principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité tout au long de son analyse ESG. Elles ont été, dans un premier temps, prises en compte par la politique d'exclusions sectorielles de la Société qui vise à exclure un certain nombre de secteurs susceptibles d'être à l'origine d'externalités négatives. Elles sont ensuite été prises en compte au sein de l'analyse ESG de la Société dont la double approche qualitative puis quantitative permet de mesurer la qualité ESG de l'émetteur.

Tout émetteur ayant une note ESG strictement inférieure à 3 sur 10, au regard de la méthodologie propriétaire de la Société, a été automatiquement exclue de ce portefeuille. De même, la note ESG moyenne du portefeuille a été, à tout instant, supérieure ou égale à 5 sur 10.

En outre, et conformément à ce qui est indiqué à la rubrique « *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération* ? », la Société a également pris en compte les PAI via les indicateurs de durabilité obligatoires et optionnels visés ci-dessus.

Compte tenu des évolutions réglementaires au cours de l'année 2022 et du manque de disponibilité des données pour certains indicateurs, qu'ils soient obligatoires ou optionnels, il semble délicat de porter un jugement sur des séries de données parfois incomplètes et sans

comparaison historique. Néanmoins, les engagements pris sur la promotion des caractéristiques ESG et le caractère durable d'au moins 5% de l'actif net du portefeuille, ont été respecté. Les indicateurs de durabilité mentionnés dans la section « Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ? » se sont tous améliorés par rapport à la période précédente. De plus, 14% de l'actif net, à l'exclusion des liquidités détenues à titres accessoires, a été investi sur des valeurs durables au sens de notre méthodologie propriétaire.

La Société se fixe pour objectif sur la période suivante une amélioration du taux de couverture sur les critères suivis afin d'améliorer la pertinence des résultats à l'échelle du portefeuille. S'agissant du premier rapport formalisé sur ce modèle, la comparaison des données sur chacun des PAI n'a pas été rendu possible. Des objectifs pourront être fixé à compter du prochain rapport afin d'améliorer la qualité ESG de l'OPC.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la Politique ESG et Politique sur la prise en compte des risques de durabilité (politique SFDR) de la Société, disponible sur le site internet http://www.wormsergestion.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
GS 3 3/8 03/27/25	Finance	2,59%	UNITED STATES
IBM 1 1/8 09/06/24	Technologies de l'information	2,46%	UNITED STATES
SOCGEN 1 1/8 01/23/25	Finance	2,43%	FRANCE
KPN 5 5/8 09/30/24	Services de communication	2,41%	NETHERLANDS
BANQUE 1 1/2 09/28/23	Finance	2,25%	LUXEMBOURG
ACAFP 0 3/8 10/21/25	Finance	2,10%	FRANCE
BDX 0.034 08/13/25	Soins de santé	2,08%	UNITED STATES
ACAFP 4 1/4 PERP	Finance	2,06%	FRANCE
BFCM 3 09/11/25	Finance	2,01%	FRANCE
BNP 2 7/8 10/01/26	Finance	1,97%	FRANCE
JABHOL 1 5/8 04/30/25	Finance	1,96%	NETHERLANDS
BMO 2 3/4 06/15/27	Finance	1,95%	CANADA
ABNANV 2 3/8 06/01/27	Finance	1,93%	NETHERLANDS
ADPFP 2 1/8 10/02/26	Industrie	1,93%	FRANCE
CMARK 1 5/8 04/15/26	Finance	1,90%	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

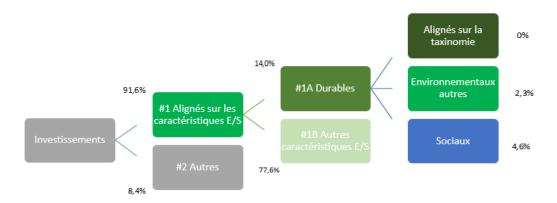
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

• Quelle était l'allocation des actifs ?

Conformément à l'annexe II du Prospectus de ce produit, il prévoit d'être investi à minima pour 90% de son actif net² sur des produits alignés à ses caractéristiques environnementales et sociales ; les 10% restants pouvant être investis dans tout type de produit financier dont la transparence ESG est rendue difficile par la nature même du produit. Ils peuvent être associés à des OPC, des ETF. Par exception à ce qui précède, les fonds gérés par la Société présents en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse ESG par transparence.

Au 30 décembre 2022, l'allocation de ce produit était la suivante :

- 92% des titres investis³ étaient alignés aux caractéristiques environnementales et sociales promues par cet OPC, dont 14% de l'actif net² était associé à des investissements durables au regard de notre méthodologie d'analyse propriétaire. 4,6% de l'actif net² correspondait à des investissements durables ayant un objectif social et 2,3% avait un objectif environnemental, non aligné à la taxinomie de l'Union européenne. Les investissements durables restants, soit 4,8% de l'actif net², étaient associés à la thématique Innovation;
- aucun investissement de ce portefeuille n'était aligné à la taxinomie de l'UE.



La catégorie #1 « Alignés sur les caractéristiques E/S » inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Cette catégorie comprend :

- Une sous-catégorie #1A « Durables » couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux,
- La sous-catégorie « #1B Autres caractéristiques E/S » couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie #2 « Autres » inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ou ni considérées comme

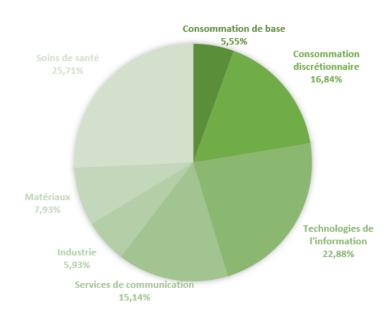
² A l'exclusion des liquidités détenus à titre accessoires

³ Soit 100% de l'actif net à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires

des investissements durables.

Il est également précisé que ce produit financier ne s'est pas engagé à réaliser une part minimale d'investissements dans des activités économiques alignées à la Taxinomie de l'Union européenne.

• Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



Les activités alignées sur la taxinomie peuvent être exprimées en pourcentage :

- soit du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements,

- soit des **dépenses d'investissement**

(CAPEX) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple,

- soit des **dépenses d'exploitation** (OPEX)
pour refléter les
activités
opérationnelles vertes
des sociétés
bénéficiaires des



Dans quelle mesure les investissements durables avec un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'Union européenne. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premiere graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, obligations souveraines incluses*





* Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

Ce produit financier peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental mais dispose néanmoins d'un engagement minimum de 0% d'alignement à la Taxonomie européenne. Il est, en effet, précisé que ce produit financier poursuit une stratégie généraliste en ce sens qu'il promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales.

Au sens du Règlement Délégué SFDR, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités durables sur le plan environnemental au sens de la taxinomie de l'Union européenne est évaluée au moyen du chiffre d'affaires par défaut. Toutefois, en raison de caractéristiques du produit financier, un acteur financier peut décider que le calcul serait plus représentatif si cette mesure était évaluée au moyen du CAPEX ou OPEX.

La Société a retenu le chiffre d'affaires. Au 30 décembre 2022, aucun investissement n'était aligné à la Taxonomie européenne.

• Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 30 décembre 2022, 0% de l'actif net était aligné à la Taxonomie européenne, par déduction :

- aucun investissement n'a été réalisé dans des activités transitoires,
- aucun investissement n'a été réalisé dans des activités habilitantes.
- Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

En raison du manque de disponibilité des données relatives à l'alignement des sociétés sur la taxinomie de l'UE sur la période précédente, la comparaison historique ne sera disponible qu'à compter du prochain rapport périodique de l'OPC.

Les « activités habilitantes » permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un

objectif

environnemental.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Ce produit a un minimum d'investissements alignés à la Taxonomie de 0%. Par ailleurs, la part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental, non aligné sur la taxonomie de l'UE, est de 0% dans la mesure où le produit financier poursuit une stratégie « généraliste » (promotion de caractéristiques à la fois environnementales et sociales). Néanmoins, au 30 décembre 2022, 2,3% de l'actif net du portefeuille, à l'exclusion des liquidités détenues à titres accessoires, correspondait à des investissements durables sur le plan environnemental mais non aligné à la taxinomie de l'UE.

« activités Les transitoires » sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent meilleures performances réalisables.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Ce symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental tiennent pas compte des critères applicables activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

La part minimale d'investissements durables sur le plan social est de 0% dans la mesure où le produit financier poursuit une stratégie « généraliste » (promotion de caractéristiques à la fois environnementales et sociales). Néanmoins, au 30 décembre 2022, 4,6% de l'actif net du portefeuille, à l'exclusion des liquidités détenues à titres accessoires, correspondait à des investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la rubrique « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Conformément à l'annexe II du Prospectus de ce produit, les investissement inclus dans la rubrique « #2 Autres » pouvaient être des OPC ou des ETF. Ces derniers ne pouvant faire l'objet d'une analyse ESG aussi détaillée que pour les titres vifs, ils étaient exclus de la poche ayant pour vocation la promotion de caractéristiques environnementales et sociales et ne pouvaient représenter plus de 10% de l'actif net du portefeuille, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoires. Au 30 décembre 2022, cette poche représentait 8,4% de l'actif net et concernait des ETF présents au titre d'une diversification au sein d'une gestion patrimoniale.

A noter que cette poche inclut les liquidités détenues à titre accessoires (et le cas échéant placées dans des produits de trésorerie). Ces liquidités peuvent être détenues en l'attente d'un investissement ou pour d'autres besoins, par exemple, fiscaux ou réglementaires.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année 2022, la vente d'Orpea a été réalisé afin de respecter les caractéristiques environnementales et sociales du portefeuille. La vente a été effectué à la suite d'une controverse élevée sur le plan social faisant ainsi chuter sa note ESG en deçà du niveau requis par notre politique interne.

En parallèle, une politique de vote intégrant des critères ESG a été appliqué par le biais de la plateforme GlassLewis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au rapport de vote de Wormser Frères Gestion.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Ce produit financier n'a pas pour objectif de suivre un indice de référence en matière environnementale ou sociale.

• En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

 Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable.

 Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

• Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à un indice de marché large ?

Non applicable.

WF PATRIMOINE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Maryse LE GOFF

Expert-comptable - Membre de l'Ordre Commissaire aux Comptes - Compagnie de Paris 65, rue la Boétie - 75008 Paris Tél.: 01.45.01.20.24

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux porteurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds WF PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds WF PATRIMOINE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne Les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider WF PATRIMOINE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 avril 2023

Maryse Le Goff
Le Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

WF PATRIMOINE

COMPTES ANNUELS 30/12/2022

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	37 440 635,77	34 349 966,84
Actions et valeurs assimilées	5 292 173,18	8 184 879.8
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 292 173,18	8 184 879,8
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Obligations et valeurs assimilées	28 627 257,22	21 976 336,8
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	28 627 257,22	21 976 336,8
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Titres de créances	0,00	0,0
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Titres de créances négociables	0,00	0,0
Autres titres de créances	0,00	0,0
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,0
Organismes de placement collectif	3 421 251,46	3 666 264,5
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 981 058,92	2 539 418,3
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,0
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	1 440 192,54	1 126 846,2
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,0
Autres organismes non européens	0,00	0,0
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,0
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,0
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,0
Titres empruntés	0,00	0,0
Titres donnés en pension	0,00	0,0
Autres opérations temporaires	0,00	0,0
Instruments financiers à terme	99 953,91	522 485,5
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	99 953,91	522 485,5
Autres opérations	0,00	0,0
Autres instruments financiers	0,00	0,0
CRÉANCES	33 613,41	731,2
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,0
Autres	33 613,41	731,2
COMPTES FINANCIERS	2 052 592,86	5 567 697,6
Liquidités	2 052 592,86	5 567 697,6
TOTAL DE L'ACTIF	39 526 842,04	39 918 395.7

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	38 129 532,07	39 748 907,17
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 181 356,75	-3 045,84
Résultat de l'exercice (a,b)	93 769,85	-116 653,27
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	39 404 658,67	39 629 208,06
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	15 334,91	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	15 334,91	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	15 334,91	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	106 848,46	289 187,66
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	106 848,46	289 187,66
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	39 526 842,04	39 918 395,72

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 0323	542 987,06	0,00
EURO STOXX 50 0323	227 100,00	0,00
Options		
S&P 500 INDEX 06/2023 PUT 4300	0,00	1 295 093,59
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3500	447 898,31	0,00
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 4000	0,00	1 264 828,97
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	14 341,44	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	58 383,15	95 167,72
Produits sur obligations et valeurs assimilées	466 951,57	407 804,39
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	-30 608,18
TOTAL (1)	539 676,16	472 363,93
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	20 873,78	23 268,50
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	20 873,78	23 268,50
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	518 802,38	449 095,43
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	424 266,89	569 317,52
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	94 535,49	-120 222,09
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-765,64	3 568,82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	93 769,85	-116 653,27

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé cidessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan:

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013285236 - Part WF PATRIMOINE Part I : Taux de frais maximum de 0.90% TTC FR0007000963 - Part WF PATRIMOINE Part P : Taux de frais maximum de 1.10% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts WF PATRIMOINE Part I	Capitalisation	Capitalisation
Parts WF PATRIMOINE Part P	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	39 629 208,06	30 932 935,36
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	6 751 509,92	9 194 736,29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 043 323,65	-1 725 479,67
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	788 723,62	776 465,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-251 089,57	-356 822,64
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	484 614,39	8 495,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-132 648,50	-375 549,55
Frais de transactions	-23 202,82	-38 935,84
Différences de change	289 537,51	490 904,68
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 244 943,70	870 373,80
Différence d'estimation exercice N	-836 426,80	3 408 516,90
Différence d'estimation exercice N-1	-3 408 516,90	-2 538 143,10
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	61 737,92	-27 693,27
Différence d'estimation exercice N	18 553,91	-43 184,01
Différence d'estimation exercice N-1	43 184,01	15 490,74
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	94 535,49	-120 222,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	39 404 658,67	39 629 208,06

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	638 666,15	1,62
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	27 988 591,07	71,03
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	28 627 257,22	72,65
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	1 217 985,37	3,09
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	1 217 985,37	3,09
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	27 988 591,07	71,03	0,00	0,00	638 666,15	1,62	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 052 592,86	5,21
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN $^{(r)}$

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 825 160,74	4,63	4 004 952,71	10,16	12 968 936,86	32,91	8 531 028,84	21,65	1 297 178,07	3,29
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 052 592,86	5,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

^(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD			Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 327 103,16	5,91	122 592,54	0,31	313 422,36	0,80	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	1 292 873,04	3,28	1 160 292,99	2,94	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	979 021,96	2,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	33 613,41	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 324 531,76	3,36	68 448,42	0,17	503 447,14	1,28	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	542 987,06	1,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	32 795,80
	Coupons et dividendes en espèces	817,61
TOTAL DES CRÉANCES		33 613,41
DETTES		
	Frais de gestion fixe	106 848,46
TOTAL DES DETTES		106 848,46
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-73 235,05

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part WF PATRIMOINE Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	7 000	742 480,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	00,0
Solde net des souscriptions/rachats	7 000	742 480,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 900	
Part WF PATRIMOINE Part P		
Parts souscrites durant l'exercice	21 618	6 009 029,92
Parts rachetées durant l'exercice	-14 555	-4 043 323,65
Solde net des souscriptions/rachats	7 063	1 965 706,27
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	139 043	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part WF PATRIMOINE Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part WF PATRIMOINE Part P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts WF PATRIMOINE Part I	
Commissions de garantie	0,0
Frais de gestion fixes	19 498,0
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,8
Frais de gestion variables provisionnés	0,0
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,0
Frais de gestion variables acquis	0,0
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,0
Rétrocessions des frais de gestion	0,0
Parts WF PATRIMOINE Part P	
Commissions de garantie	0,0
Frais de gestion fixes	404 768,8
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,0
Frais de gestion variables provisionnés	0,0
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,0
Frais de gestion variables acquis	0,0
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,0
Rétrocessions des frais de gestion	0,0

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC		H H	769 400,00
	FR0013285210	WF ACTIONS EUROPE Part I	274 150,00
	FR0013354073	WF ACTIONS FLEXIBLE Part I	495 250,00
Instruments financiers à terme	}		0,00
Total des titres du groupe			769 400,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	93 769,85	-116 653,27
Total	93 769,85	-116 653,27

	30/12/2022	31/12/2021
Parts WF PATRIMOINE Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	9 383,23	-2 208,76
Total	9 383,23	-2 208,76

	30/12/2022	31/12/2021
Parts WF PATRIMOINE Part P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	84 386,62	-114 444,51
Total	84 386,62	-114 444,51

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 181 356,75	-3 045,84
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 181 356,75	-3 045,84

	30/12/2022	31/12/2021
Parts WF PATRIMOINE Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	65 623,22	-123,94
Total	65 623,22	-123,94

	30/12/2022	31/12/2021
Parts WF PATRIMOINE Part P		
Affectation	:	
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 115 733,53	-2 921,90
Total	1 115 733,53	-2 921,90

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	28 611 265,40	24 625 894,14	30 932 935,36	39 629 208,06	39 404 658,67
Parts WF PATRIMOINE Part I en EUR					
Actif net	2 828 753,38	102 136,36	1 546 338,61	1 602 333,90	2 191 896,63
Nombre de titres	30 000	1 000	14 900	14 900	21 900
Valeur liquidative unitaire	94,29	102,13	103,78	107,53	100,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,70	-1,32	-0,64	0,00	2,99
Capitalisation unitaire sur résultat	1,05	0,71	-0,68	-0,14	0,42
Parts WF PATRIMOINE Part P en EUR					
Actif net	25 782 512,02	24 523 757,78	29 386 596,75	38 026 874,16	37 212 762,04
Nombre de titres	102 206	90 100	105 510	131 980	139 043
Valeur liquidative unitaire	252,26	272,18	278,51	288,12	267,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4,54	-3,54	-1,73	-0,02	8,02
Capitalisation unitaire sur résultat	2,28	1,43	0,12	-0,86	0,60

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	490	62 455,40	0,16
SAP SE	EUR	1 600	154 224,00	0,38
TOTAL ALLEMAGNE			216 679,40	0,54
ESPAGNE				
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	1 130	54 861,50	0,14
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	7 350	79 159,50	0,20
TOTAL ESPAGNE			134 021,00	0,34
ETATS-UNIS				
ACTIVISION BLIZZARD	USD	1 900	136 363,21	0,35
ALPHABET- A	USD	1 600	132 353,27	0,34
AMAZON.COM INC	USD	1 280	100 806,30	0,26
APPLE INC	USD	1 450	176 634,63	0,45
COMCAST CORP CLASS A	USD	3 400	111 473,84	0,28
DANAHER CORP	USD	850	211 519,78	0,54
ECOLAB	USD	785	107 129,76	0,2
Meta Platforms - A	USD	440	49 643,35	0,12
NIKE INC CLASS B COM NPV	USD	1 000	109 703,73	0,28
PARAMETRIC TECHNOLOGY CORP	USD	1 200	135 053,44	0,34
ROSS STORES	USD	1 550	168 674,76	0,4
STRYKER CORP	USD	675	154 726,00	0,39
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	370	191 032,53	0,49
VF CORP	USD	1 600	41 417,59	0,1
VISA INC CLASS A	USD	800	155 829,74	0,4
ZOETIS INC	USD	1 280	175 870,99	0,4
TOTAL ETATS-UNIS	035	1 200	2 158 232,92	5,4
FRANCE			2 130 232,32	3,40
AIR LIQUIDE	EUR	1 309	173 311,60	0,4
CAPGEMINI SE	EUR	910	141 914,50	0,3
	EUR			1
DASSAULT SYST.	- 1	4 100	137 329,50	0,3
EIFFAGE	EUR	1 920	176 486,40	0,4
ELIS	EUR	13 371	184 787,22	0,4
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 099	185 950,80	0,4
HERMES INTERNATIONAL	EUR	110	158 950,00	0,4
L'OREAL	EUR	515	171 804,00	0,4
MICHELIN (CGDE)	EUR	4 000	103 940,00	0,2
SEB	EUR	1 320	103 290,00	0,2
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	2 820	74 476,20	0,1
WORLDLINE SA	EUR	2 490	90 959,70	0,2
TOTAL FRANCE			1 703 199,92	4,3
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	675	168 870,24	0,4
KERRY GROUP PLC-A	EUR	1 495	125 938,80	0,3
TOTAL IRLANDE			294 809,04	0,7

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AMPLIFON	EUR	4 900	136 318,00	0,35
TOTAL ITALIE		:	136 318,00	0,35
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	1 600	177 632,00	0,45
ASML HOLDING NV	EUR	70	35 266,00	0,09
TOTAL PAYS-BAS			212 898,00	0,54
ROYAUME-UNI				
SMITH & NEPHEW PLC	GBP	9 800	122 592,54	0,31
TOTAL ROYAUME-UNI			122 592,54	0,31
SUISSE				
NESTLE NOM.	CHF	1 550	168 647,30	0,43
STRAUMANN HOLDING	CHF	1 350	144 775,06	0,37
TOTAL SUISSE			313 422,36	0,80
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			5 292 173,18	13,43
TOTAL Actions et valeurs assimilées			5 292 173,18	13,43
Obligations et valeurs assimilées Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé ALLEMAGNE				
	FUD	700 000	054.040.54	4.00
DEUTSCHE BK 1.0% 19-11-25 EMTN	EUR	800 000	654 246,51	1,66
VOLKSWAGEN LEASING 1.5% 19-06-26	EUR	800 000	731 217,59	1,86
TOTAL ALLEMAGNE			1 385 464,10	3,52
BELGIQUE	GBP	300 000	270 400 20	0.00
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA 30/07/24	GBP	300 000	378 122,30	0,96
TOTAL BELGIQUE BERMUDES			378 122,30	0,96
BACARDI LTD 2.75% 03/07/2023	EUR	400 000	404 487,21	1,03
TOTAL BERMUDES	EUK	400 000	404 487,21	1,03
CANADA			404 407,21	1,03
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO 1.375% 05-12-23	GBP	300 000	328 836,26	0,83
BMO 2 3/4 06/15/27	EUR	800 000	767 751,34	1,96
TOTAL CANADA	LOIX	300 000	1 096 587,60	2,79
ESPAGNE			1 030 307,00	2,73
BANCO NTANDER 3.125% 23-02-23	USD	600 000	567 634.38	1,44
TOTAL ESPAGNE	000	000 000	567 634,38	1,44
ETATS-UNIS			307 034,30	1,44
BECTON DICKINSON AND 0.034% 13-08-25	EUR	900 000	817 697,88	2,07
CITIGROUP 4.45% 29-09-27	USD	800 000	725 238,66	1,84
GOLD SACH GR 3.375% 27-03-25	EUR	1 000 000	1 019 775,34	2,59
IBM INTL BUSI 1.125% 06-09-24	EUR	1 000 000	967 722,81	2,46
MC DONALD S 0.9% 15-06-26 EMTN	EUR	800 000	736 236,66	1,86
VIATRIS 2.25% 22-11-24	EUR	300 000	290 359,21	0,74
TOTAL ETATS-UNIS	2010	000 000	4 557 030,56	11,56
FRANCE			- 501 000,00	,50
ACAFP 0 3/8 10/21/25	EUR	900 000	828 423,25	2,10
ADP 2.125% 02-10-26	EUR	800 000	758 759,51	1,93
BFCM 3.0% 11-09-25 EMTN	EUR	800 000	792 943,89	2,01
BN 2.875% 01-10-26 EMTN	EUR	800 000	775 599,29	1,97

BNP 4.032 12/31/49 BPCEGP 1 3/8 03/23/26				Net
BPCEGP 1 3/8 03/23/26	EUR	500 000	484 261,58	1,23
	EUR	800 000	744 635,18	1,89
CA ASSURANCES 4.25% PERP	EUR	800 000	812 916,49	2,06
CARREFOUR BQ 0.107% 14-06-25	EUR	800 000	734 112,08	1,86
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.625% 15-04-26	EUR	800 000	750 415,12	1,90
ESSILORLUXOTTICA 0.0% 27-05-23	EUR	600 000	594 987,00	1,51
RENAULT 1.0% 18-04-24 EMTN	EUR	400 000	386 807,32	0,98
RENAULT CREDIT INTL BANQUE E3R+0.43% 12-01-23	EUR	200 000	200 792,48	0,51
SEB 1.375% 16-06-25	EUR	400 000	374 884,77	0,95
SG 1.125% 23-01-25 EMTN	EUR	1 000 000	957 268,56	2,43
WORLDLINE 0.25% 18-09-24	EUR	700 000	662 870,51	1,69
TOTAL FRANCE			9 859 677,03	25,02
IRLANDE				
RYAID 1 1/8 03/10/23	EUR	600 000	603 399,45	1,53
RYANAIR 0.875% 25-05-26 EMTN	EUR	800 000	719 324,71	1,82
TOTAL IRLANDE			1 322 724,16	3,35
ITALIE				
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	700 000	624 237,27	1,59
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	700 000	650 614,95	1,65
TOTAL ITALIE			1 274 852,22	3,24
LUXEMBOURG				
BANQUE 1 1/2 09/28/23	EUR	900 000	888 161,67	2,25
NESTLE FIN 0.000010% 03-12-25	EUR	800 000	733 104,01	1,86
TOTAL LUXEMBOURG			1 621 265,68	4,11
PAYS-BAS				,,,,
ABN AMRO BK 2.375% 01-06-27	EUR	800 000	759 739,84	1,93
DEUT TEL 0.625% 03-04-23 EMTN	EUR	600 000	600 281,34	1,52
JAB HOLD BV 1.625% 30-04-25	EUR	800 000	770 772,88	1,96
KONINKLIJKE KPN NV 5.625%09-300924	EUR	900 000	948 546,37	2,41
STELLANTIS NV 3.75% 29-03-24	EUR	700 000	720 052,99	1,83
TEVA PHAR FIN 1.125% 15-10-24	EUR	300 000	280 611,23	0,71
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 1.125% 02-10-23	EUR	600 000	592 923,86	1,50
TOTAL PAYS-BAS	LOIX		4 672 928,51	11,86
ROYAUME-UNI			4 072 020,01	11,00
BARCLAYS 1.875% 08-12-23 EMTN	EUR	600 000	595 275,37	1,51
COVENTRY BLDG 1.5% 23-01-23	GBP	400 000	453 334,43	1,15
TOTAL ROYAUME-UNI	GDI	400 000	1 048 609,80	2,66
SUISSE			1 040 003,00	2,00
CRED SUIS SA GROUP AG E3R+1.0% 16-01-26	EUR	500 000	437 873,67	111
TOTAL SUISSE	LOK	300 000	·	1,11
TOTAL 301332 TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			437 873,67 28 627 257,22	1,11 72,65
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			28 627 257,22	72,65
Organismes de placement collectif			20 021 201,22	12,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays FRANCE				
WF ACTIONS EUROPE Part I	EUR	2 500	274 150,00	0,70
WF ACTIONS FLEXIBLE Part I	EUR	5 000	495 250,00	1,26

TOTAL FRANCE		nominal		Net
RLANDE			769 400,00	1,9
iShares China CNY Bond UCITS ETF USD Acc	USD	66 750	345 321,42	0,8
iShares Gold Producers UCITS ETF USD (Acc)	EUR	33 500	396 506,00	1,0
TOTAL IRLANDE			741 827,42	1,8
LUXEMBOURG				
AIS MSCI EM LA UEC	EUR	15 000	197 094,00	0,5
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Inflation Lin	EUR	1 750	272 737,50	0,6
TOTAL LUXEMBOURG			469 831,50	1,
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés FRANCE			1 981 058,92	5,0
LYXOR UCITS ETF PEA FTSE EPRA/NAREIT C	EUR	5 000	54 175.00	0,
TOTAL FRANCE	LOIX	3 000	54 175,00	0,
RLANDE			01110,00	
ISHARES J P MORGAN EM LOCAL GOVT BOND UCITS ETF USD ACC	USD	87 000	357 633,13	0,
ISHARES JP MORGAN USD EM BOND UCITS ETF USD ACC	USD	60 500	276 067,41	0,
TOTAL IRLANDE			633 700,54	1,
LUXEMBOURG				
Lyxor MSCI China UCITS ETF - Acc	EUR	18 500	284 641,00	0,
X EUR HIGH YIELD CORP EUR	EUR	24 000	467 676,00	1
TOTAL LUXEMBOURG			752 317,00	1,
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			1 440 192,54	3,
TOTAL Organismes de placement collectif			3 421 251,46	8,
Instruments financier à terme		-		
Engagements à terme fermes Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou				
assimilé EURO STOXX 50 0323	EUR	-6	4 260.00	0
SP 500 MINI 0323	USD	-3	11 074,91	0,
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché	030	-3		
réglementé ou assimilé			15 334,91	0,
TOTAL Engagements à terme fermes			15 334,91	0.
Engagements à terme conditionnels				İ
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				ĺ
DJ EURO STOXX 50 03/2024 PUT 3500	EUR	37	84 619,00	0
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			84 619,00	0,
TOTAL Engagements à terme conditionnels			84 619,00	0,
TOTAL Instruments financier à terme			99 953,91	0,
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-11 812,5	-11 074,91	-0
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-4 260	-4 260,00 45 334 04	-0
TOTAL Appel de marge			-15 334,91	-0
Créances			33 613,41	0
Dettes			-106 848,46	-0
Comptes financiers			2 052 592,86 39 404 658,67	5, 100,

Parts WF PATRIMOINE Part I	EUR	21 900	100,08
Parts WF PATRIMOINE Part P	EUR	139 043	267,63